



«Se couvrir», la principale préoccupation de la Macronie?

Par [Dominique Muselet](#)

Mondialisation.ca, 25 avril 2020

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#), [Loi et Justice](#)

C'est ce qu'affirmait, en tout cas, [Philippe de Villiers](#), le 23 avril, dans l'émission Bourdin Direct. Philippe de Villiers est le créateur du Puy du fou, le deuxième parc le plus visité de France. C'est un parc à thème si remarquable qu'il s'exporte en [Espagne](#) et même en [Chine](#). Autre trait distinctif que j'apprécie : « *Le groupe est composé d'une association loi 1901, détenant une société par actions simplifiée qui gère le parc. « 100 % des bénéficiaires sont réinvestis. Il n'y a aucun argent public et zéro dividendes »*, selon son président actuel. Philippe de Villiers fait partie de ces « [gens qui réussissent](#) » que Macron adore nous citer en exemple.

Au cours des dernières décennies, du fait de la désindustrialisation de la France voulue et organisée par l'UE, ses sbires et nos gouvernements compradores, le tourisme est devenu la principale, sinon la seule, ressource de notre malheureux pays. Comme ils ne pouvaient pas délocaliser nos paysages et notre patrimoine, ils ont décidé de les livrer à des hordes de touristes aussi dévastatrices que des nuées de sauterelles. Le coronavirus, par un de ses retournements chers à l'histoire, a transformé cet eldorado en enfer pour tous ceux qui en dépendaient. Ce secteur en perdition est donc devenu l'objet de toutes les attentions de la Macronie. C'est pourquoi nous avons revu Philippe de Villiers écarté des médias de propagande, il a une paire d'années, le jour où il était passé subitement à l'[extrême-droite](#), en [critiquant](#) leur idole. Et comme Philippe de Villiers ne mâche pas ses mots, on apprend que, loin de s'occuper du pays, la Macronie profite qu'une grande partie de la population est assignée à résidence pendant que les autres vont au travail la peur au ventre, pour préparer sa défense contre les innombrables procès qui ont commencé de s'abattre sur elle avant même que le peuple ne retrouve un semblant de liberté. Finalement, ce n'est pas par incompetence que la Macronie a raté la gestion de la crise, c'est parce qu'elle n'avait pas le temps de s'en occuper ! Vous m'en direz tant...

Une épidémie de plaintes

C'est un [sujet tabou](#) dans la Macronie. Sur les plateaux de TV, où n'ont droit de cité que les adorateurs de Jupiter, on se garde bien d'en parler. Pas plus que des enquêtes parlementaires. Il ne faut pas donner de mauvaises idées au petit peuple, ni augmenter sa défiance déjà abyssale.

Il paraît qu'à l'heure actuelle, trente plaintes ont déjà été déposées devant la Cour de Justice de la République.

« La haute administration et, à sa tête, les ministres sont tétanisés. Il y a les erreurs commises avant la crise, l'impréparation, la mauvaise appréciation du "tsunami", les décisions bancales aujourd'hui et, bientôt, des choix à haut risque pour le déconfinement. Rares sont ceux qui osent prendre une décision et l'assumer »... Une bonne partie du gouvernement est mise en cause devant la Cour de Justice de la République. Ces plaintes, qui visent Edouard Philippe, Olivier Véran (et Agnès Buzyn, auparavant en charge de la Santé) ou encore Christophe Castaner, Nicole Belloubet ou Muriel Pénicaud, vont d'abord passer par le filtre de la Commission des requêtes. Les avocats à l'origine de ces actions sont décidés à faire feu de tout bois. Le scandale du sang contaminé commence à hanter les esprits », nous confie l'[Opinion](#), qui a visiblement des informateurs à la cour de Jupiter.

Les plaintes, déposées par des particuliers, des syndicats, des collectifs, tous victimes de l'incurie de la Macronie, visent presque toutes les composantes de l'oligarchie : les ministres, les hauts-fonctionnaires, les ministères du travail, de la justice, de l'intérieur, de la santé, les multinationales et autres employeurs indélicats. Seuls épargnés, semble-t-il, les irresponsables médiatiques, bien que le pays des droits de l'homme soit rendu à la [34^{ième} place du classement de la liberté de la presse](#). En attendant qu'ils doivent eux aussi rendre des comptes, [Acrimed](#) et notre ami [Samuel Gontier](#) les étrillent avec constance, talent et humour pour notre plus grand bonheur.

Voilà maintenant quelques exemples, en vrac, de procédures dont les médias dominants se sont fait l'écho, parce qu'ils ne pouvaient pas faire autrement :

Le [collectif C19](#), regroupe des centaines de praticiens qui, avec leur avocat Fabrice Di Vizio, s'attaquent à Agnès Buzyn et à Edouard Philippe. « Ils leur reprochent de ne pas avoir pris suffisamment de mesures contre l'épidémie, alors qu'ils auraient eu conscience de sa dangerosité ».

[Trois avocats ont porté plainte contre l'ARS](#), l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France pour avoir estimé qu'un procès pouvait se tenir le 11 mars à Compiègne dans l'Oise. Personne n'avait été contaminé mais les avocats estiment avoir été mis en danger par cet avis de l'ARS.

Le [syndicat Unité Magistrat FO](#) a porté plainte, fin mars, contre X pour mise en danger de la vie d'autrui. Il dénonce l'inefficacité, voire l'inexistence, du dispositif de protection mis en place par le ministère de la Justice.

Le 31 mars, la Voix du Nord a titré : « La [CGT d'Amazon](#) Lauwin-Planque porte plainte pour mise en danger de la vie d'autrui » et sous-titré : « *Une de plus* ». Le journal n'est pas allé jusqu'à nous donner le détail des autres plaintes, sa direction est trop respectueuse des intérêts de l'oligarchie pour cela. D'ailleurs, si le journal nous informe de cette procédure-là, c'est uniquement parce qu'il s'agit d'Amazon, une de ces célèbres multinationales qui vampirisent notre économie, détruisent notre tissu commercial, esclavagisent nos travailleurs, mettent leur profit dans des paradis fiscaux et que la Macronie adore parce qu'elle fait partie de ceux « *qui réussissent* ». C'est même pour être sûre qu'Amazon continue de réussir, que la Macronie a décidé de fermer tous les petits commerces et notamment les librairies. Comme ça Amazon a pu faire des ventes record, en forçant ses employés à travailler interminablement, sans masques, étant donné que la Macronie a bradé les usines françaises qui les fabriquaient et négligé d'en stocker et même d'en commander. A la surprise générale, les syndicats ont gagné. Le 24 avril, la cour d'appel de

Versailles a confirmé la décision de [limiter l'activité](#) d'Amazon France prise, le 14 avril, par le tribunal de Nanterre, suite à une plainte déposée par le syndicat SUD-Commerce. La cour avait ordonné aux six entrepôts français de l'entreprise de cesser la livraison de produits non-essentiels. « *Perplexe* », Amazon s'est décidé à [fermer ses sites](#) français pendant cinq jours « *pour nettoyer les sites et évaluer les risques* », comme l'avait demandé le Comité social et économique (CSE), l'instance de représentation du personnel dans l'entreprise.

Des [salariés](#) d'autres secteurs non essentiels, comme ceux d'une usine située à Hirson, dans l'Aisne, de l'équipementier automobile AML Systems, ont aussi déposé plainte pour mise en danger de la vie d'autrui. Les employeurs étant tenus, au titre de l'article L4121-1 du Code du travail, de prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité et protéger la santé physique et mentale des employés de leur société.

Des [assesseurs](#) ont porté plainte contre Philippe et Castaner à la suite de la décision insensée de maintenir les élections municipales. Ils demandent « *L'ouverture d'une enquête aux fins de déterminer si le gouvernement a été défaillant ou pas* » et « *si le fait d'avoir maintenu cette élection peut être qualifié de faute pénale.* »

Le 20 mars, l'Express nous a informé qu'une [association de malades](#) portait plainte contre X : « *Dans sa plainte déposée jeudi au tribunal judiciaire de Draguignan, consultée par l'AFP, France BPCO, une association représentant les patients atteints de broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO), déplore notamment « le peu d'informations et de moyens de prévention mis en place » face au risque encouru par ces malades déjà « lourdement affectés au niveau respiratoire* ». »

L'association pourra s'appuyer, entre autre, sur la dernière révélation du Canard enchaîné, un des derniers organes de presse indépendants de France, qui fait état d'une [circulaire ministérielle](#) du 19 mars, qui « *suggérait de limiter fortement l'admission en réanimation des personnes les plus fragiles* », par souci d'éviter l'acharnement thérapeutique et le manque de lits pour les plus jeunes.

[Régis de Castelnu](#) dénonce les excès de zèle et l'arbitraire des gendarmes et policiers dans leurs contrôles du confinement. Pour lui,

« Il est clair que ces fautes n'auront aucune espèce de conséquence ni de rappel à l'ordre, ni de procédures disciplinaires vis-à-vis de corps dont ce pouvoir a eu déjà un pressant besoin et pense que ce sera également le cas pour le jour d'après pour affronter la colère populaire. Alors il faudra utiliser la loi et former des recours contre ces procès-verbaux abusifs. Et si nécessaire le moment venu saisir le juge pénal ». Pour parer au plus pressé, il conseille « à ceux victimes d'abus de pouvoir de contester immédiatement les procès-verbaux. Il existe plusieurs plates-formes qui expliquent la procédure à suivre et qui fournissent des lettres types pour le faire. Et en cas de saisine des tribunaux on peut espérer que ceux-ci adoptent et généralisent le refus d'appliquer ces textes sans qu'auparavant le Conseil constitutionnel ait pu être consulté sur leur conformité à la Constitution ».

Voilà un récent exemple éloquent de ces débordements policiers : le 23 avril, « *une femme a passé quatre heures en garde à vue pour une banderole « Macronavirus » déployée dans le jardin de son pavillon à Toulouse. Son avocate dénonce une « police politique » qui fait du renseignement alors qu'il est impossible de manifester* ».

Et ce n'est que la partie immergée de l'iceberg. Il y aura de centaines d'autres plaintes, vu qu'à peu près 80% de la population française a été mise en danger, à des degrés divers, par un gouvernement qui a érigé en doctrine l'incohérence et l'[amateurisme](#). On parle même de procès pour « *privation de liberté* » du fait d'un confinement dont des [avocats](#) contestent la légalité.

Entre parenthèses, les avocats peuvent se rassurer. Ils ont de beaux jours devant eux. La France va avoir besoin de leurs services pendant pas mal d'années encore !

Le soutien financier du peuple et juridique des Instances

A vrai dire, la Macronie aussi peut se rassurer. D'abord, elle peut compter sur notre soutien financier. Nous donnons sans compter pour payer non seulement les énormes salaires et avantages de tous ces petits marquis aussi arrogants qu'impotents, mais aussi les avocats de haut vol et les centaines de conseillers dont ils s'entourent. Les dommages et intérêts que les victimes vont obtenir nous seront aussi facturés. La seule chose qu'ils peuvent craindre, c'est l'inéligibilité, en général temporaire, qui les éloigne du gâteau, je veux dire du château, même si les sinécures ne manquent pas dans notre bonne République.

Pour les protéger des conséquences de leurs actes, ils peuvent également compter sur les plus hautes instances juridiques de notre République :

- Le conseil d'État, dont le président a été récemment nommé par Macron. [Sa nomination](#) avait d'ailleurs suscité les foudres de Régis Desmarais : « *Cette nomination est indigne pour le peuple mais naturelle pour les privilégiés sourds et aveugles. Cette prise de fonctions de Bruno Lasserre n'est donc que le énième avatar des agissements de ces intouchables d'Etat qui gangrènent la démocratie* ». Pas étonnant, du coup, que le Conseil d'État démontre « *une volonté farouche de se faire l'avocat de l'incurie macroniste* » selon [Régis de Castelnu](#), qui nous explique, avec une rage caustique, que, « *après avoir rejeté plus de cent référés destinés à pallier la carence de l'Etat dans la lutte contre le coronavirus ... le Conseil d'Etat vient enfin d'accepter un référé-liberté contre l'autorité administrative. ... Le juge administratif suprême est donc intervenu pour protéger les libertés (c'est de l'humour, hein, en fait il a fait le contraire) ... et lever l'obligation du port du masque imposée par le maire de Sceaux, grâce à une nouvelle jurisprudence très créative. Le référé-liberté avait été lancé par la Ligue des droits de l'homme (et manifestement pas du droit à la vie) avec le soutien du Gouvernement* ». La « créativité » et la flagornerie du Conseil d'État s'étalent, en effet, dans la « *Motivation absolument fabuleuse qui consiste à dire : « même si l'État (qui le reconnaît lui-même) a fait sur certains points absolument n'importe quoi, il ne faut surtout pas essayer localement de faire mieux pour garder sa cohérence à l'incurie criminelle !* »

- Le conseil Constitutionnel n'est pas en reste. Son président, Laurent Fabius a atteint l'apogée de sa célébrité avec le [scandale du sang contaminé](#). Il a naturellement été acquitté comme ses comparses. C'est Jacques Roux, le directeur général de la Santé, qui a servi de fusible et a fait un peu de prison. Scandale sanitaire pour scandale sanitaire, on comprend que Fabius se sente solidaire de la Macronie, mais on aurait tort d'y voir un lien avec le fait qu'il « [déchire la Constitution](#) », comme l'en accuse Paul Cassia, en entérinant les décisions inconstitutionnelles du gouvernement.

Régis de Castelnu s'arrache les cheveux :

« Le ralliement et [la soumission des quatre grandes institutions judiciaires](#) de

contrôle à un pouvoir en grande partie illégitime et à l'incompétence meurtrière aujourd'hui avérée, restera une des tragédies de l'aventure Macron ».

Pendant que la Macronie prépare sa défense, les idées pour redresser la situation fusent. Beaucoup tournent autour de la surveillance accrue d'une population qui vient de démontrer son incapacité à échapper au virus, sans masques, sans tests et sans hôpitaux, et qu'il faut donc reprendre en main. L'industrie de la surveillance et du traçage vient d'opérer une nouvelle avancée avec le [bracelet connecté](#). Le projet est de nous faire porter des bracelets électroniques, comme les prisonniers en liberté surveillée.

Ce projet a beaucoup plus de chances d'aboutir que la généreuse « proposition de loi pour la création d'un [fonds d'indemnisation](#) pour les victimes professionnelles et bénévoles du Covid-19 » que veulent soumettre à l'Assemblée deux députés. Selon eux, « l'Etat n'a pas été à la hauteur, en manquant à son devoir « de procurer des protections sanitaires nécessaires » aux Français. « A un moment, il faut que l'Etat soit responsable, il ne l'est pas. Cette proposition de loi signifie que l'Etat devra assumer ses responsabilités ». »

Où vivent donc, ces deux malheureux députés ? Ils n'ont pas compris que l'État n'est jamais responsable de rien ? Le chef de l'État est même juridiquement « [irresponsable](#) » devant le peuple. Il n'y a que deux exceptions à son irresponsabilité :

- la condamnation du chef de l'État par la Cour pénale internationale (art. 53-2 de la Constitution) en cas de crimes de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre ou d'agression ;
- la destitution du chef de l'État par le Parlement constitué en Haute Cour en cas de manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat (art. 68 de la Constitution).

Bien qu'il ait certainement commis quelques crimes de guerre au cours de ses guerres illégales contre des pays que les Etats-Unis ne trouvaient pas assez dociles ou dont ils convoitaient les richesses, il ne sera condamné que par l'histoire. Et bien que ses manquements à ses devoirs envers les Français soient faciles à documenter, il ne fera l'objet d'aucune procédure de destitution parce qu'aucun élu n'a envie de créer un tel précédent.

Mais là n'est pas le problème, n'est-ce pas ? Le problème, c'est que nous avons déçu notre royal président et qu'il a été obligé de se fâcher :

« Quand on mène une bataille, on doit être unis pour la gagner. Et je pense que toutes celles et ceux qui cherchent déjà à faire des procès, alors que nous n'avons pas gagné la guerre, sont [irresponsables](#) ».

S'il le dit, ce doit être vrai, car en matière d'irresponsabilité, notre souverain s'y connaît.

« Le temps viendra » de « la transparence complète » a assuré le chef de l'État, appelant « à la dignité et à l'esprit de responsabilité celles et ceux qui construisent des certitudes avec les connaissances d'aujourd'hui quand ça n'était pas celles d'hier ».

Le jugement est sévère, mais, à mon sens, bien mérité : ne fallait-il pas être profondément irresponsable pour élire Emmanuel Macron président de la République française ?

Dominique Muselet

Note aux lecteurs : veuillez cliquer sur les boutons de partage ci-dessus ou ci-dessous. Faites suivre cet article à vos listes de diffusion. Publiez cet article sur votre site de blog, vos forums Internet, etc.

Cet article a également été publié par salaireavie.fr

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © Dominique Muselet, Mondialisation.ca, 2020

Articles Par : Dominique Muselet

A propos :

Dominique Muselet a passé la première partie de sa vie dans le Nord de la France. Après des études universitaires, elle a enseigné quelques années en Collège, avant de passer dans le monde de l'entreprise, à différents postes de direction. Elle a vécu dans plusieurs pays étrangers : Cameroun, Canada, Inde, Palestine/Israël, Mexique. Ces séjours prolongés dans des pays pour beaucoup soumis à l'impérialisme occidental, l'ont aidée à mieux comprendre les rapports de force géopolitiques. La tragédie que vivent les Palestiniens et leur lutte pour la liberté l'ont particulièrement touchée. Depuis qu'elle est revenue s'installer en France à Paris, elle s'efforce de partager sa large expérience économique, politique, géopolitique et spirituelle à travers ses traductions et ses articles.

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca

